



2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Isigny-Omaha Intercom

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire du 18 mars 2021

► Articulation autour de 5 axes de développement

- ❖ **Stimuler l'accueil et le maintien de populations, en favorisant la mixité sociale et générationnelle**
→ démographie, habitat...
- ❖ **Dynamiser les différentes centralités et les modes alternatifs à la voiture individuelle pour les relier**
→ aménagements urbains, équipements, communications, déplacements...
- ❖ **Préserver et valoriser les richesses patrimoniales et environnementales, vecteurs d'identités et d'attractivité pour le territoire**
→ paysage, patrimoine bâti, espaces naturels, mitage, ressource en eau, continuités écologiques...
- ❖ **Consolider et développer le tissu économique local, en s'appuyant sur la complémentarité des pôles (intérieurs et extérieurs au territoire)**
→ commerce, artisanat, industrie, agriculture...
- ❖ **Optimiser l'offre de tourisme-loisirs, véritable levier de développement pour tout le territoire**
→ offre d'activités littorales et rétro-littorales, hébergements touristiques...

Stimuler l'accueil et le maintien de populations, en favorisant la mixité sociale et générationnelle

→ démographie, habitat...

1) ASSURER UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE POUR GARANTIR LE
RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION

2) RÉPARTIR DE FAÇON ÉQUILBRÉE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS
SUR LE TERRITOIRE

3) FAVORISER LA MOBILISATION ET L'AMÉLIORATION DU PARC
EXISTANT

4) DIVERSIFIER L'OFFRE IMMOBILIÈRE

5) PROPOSER UNE OFFRE FONCIÈRE ATTRACTIVE

1) ASSURER UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE POUR GARANTIR LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION

Actuellement **26 795 habitants*** sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom (chiffre INSEE 2014)

Le souhait est de poursuivre la croissance démographique qui a prévalu entre 1999 et 2014: **+0,763% par an.**

En 2035, la population devra donc atteindre \approx **31 435 habitants*** (soit environ 221 nouveaux habitants par an).

Produire un nombre adéquat de logements

➤ **3517 logements supplémentaires sur la période 2018-2035**

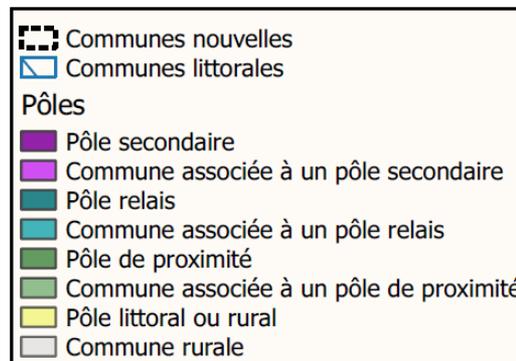
* *Population des ménages*

** *Point mort (ou point d'équilibre): nombre de logements nécessaires pour garder le même nombre d'habitants (dessalement des ménages, renouvellement du parc de logements, etc.)*

2) RÉPARTIR DE FAÇON ÉQUILBRÉE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE

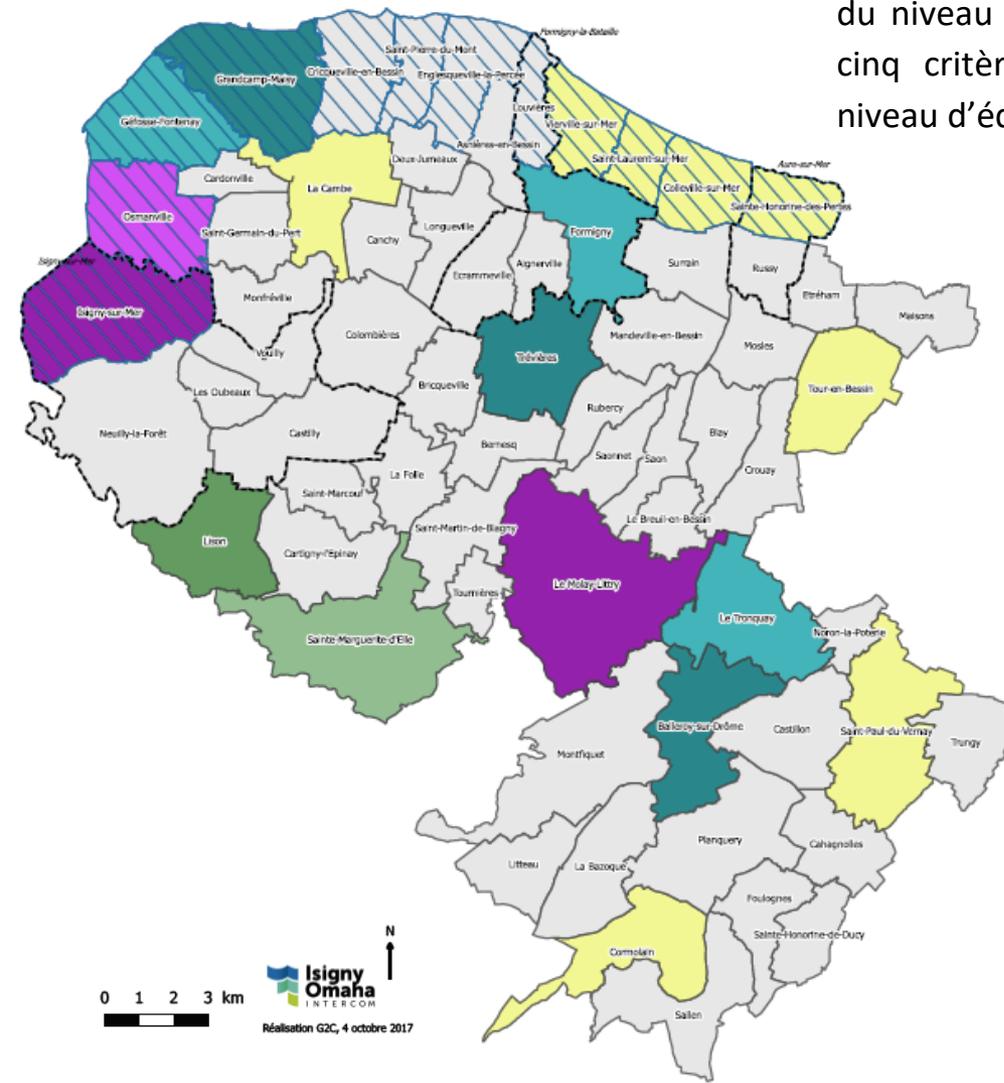
Répartir les logements à produire entre les communes en fonction du niveau de pôle auquel elles appartiennent et en fonction des cinq critères établis par le SCoT (population, positionnement, niveau d'équipements, foncier mobilisable et présence de réseaux).

L'ARMATURE D'ISIGNY-OMAHA INTERCOM



L'objectif d'Isigny-Omaha Intercom est de répartir les logements de la façon suivante :

- Environ 2/3 des logements dans les communes pôles ou associées à un pôle (soit 19 communes)
- Environ 1/3 des logements dans les communes rurales (soit 48 communes)



3) FAVORISER LA MOBILISATION ET L'AMÉLIORATION DU PARC EXISTANT

a. Privilégier la résorption de la vacance

- SOUTENIR LA REMISE SUR LE MARCHÉ DES LOGEMENTS VACANTS (PARTICULIÈREMENT SUR ISIGNY-SUR-MER)*
- FAVORISER DES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN (CENTRES-BOURGS)*



b. Améliorer la qualité du parc sur l'ensemble du territoire

- SOUTENIR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE (EN DIRECTION DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS ET DES BAILLEURS SOCIAUX)*
- LUTTER CONTRE LES LOGEMENTS INDIGNES (SOUTIEN EN DIRECTION DES PRIVÉS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES SI NÉCESSAIRES)*
- FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS AUX PMR (ADAPTATION DES LOGEMENTS)*
- FAVORISER LE CHANGEMENT DE DESTINATION DES BIENS (SUR CRITÈRES)*



c. Travailler avec les partenaires en termes d'expertises et de financements (EPFN, Région, PNR...)

4) DIVERSIFIER L'OFFRE IMMOBILIÈRE

a. Disposer d'une offre de logements répondant au parcours résidentiel

- ACCOMPAGNER LA DÉCOHABITATION EN PRODUISANT DE PETITS LOGEMENTS LOCATIFS QUALITATIFS SUR LES PÔLES ET LEURS COMMUNES ASSOCIÉES*
- POURSUIVRE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTÉS AUX ATTENTES DES FAMILLES*
- OFFRIR LA POSSIBILITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES DE RÉSIDER SUR LE TERRITOIRE (PETITS LOGEMENTS EN CENTRES-BOURGS, ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS...)*



b. Assurer un équilibre social de l'habitat

- PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS « ABORDABLES » (LOGEMENT LOCATIF SOCIAL, LOGEMENTS COMMUNAUX, ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ...)*
- ENCOURAGER DES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LES PÔLES ET LES COMMUNES QUI LEUR SONT ASSOCIÉES*



4) DIVERSIFIER L'OFFRE IMMOBILIÈRE

c. Répondre aux besoins en hébergement des populations spécifiques

- DISPOSER DE LOGEMENTS D'URGENCE*
- PROPOSER UNE SOLUTION D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE (AIRE DE GRAND PASSAGE À PROXIMITÉ DE LA RN13)*
- RÉPONDRE AUX BESOINS DE SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE*



d. Tenir compte des résidences secondaires dans la production de logements globale pour atteindre les objectifs démographiques



5) PROPOSER UNE OFFRE FONCIÈRE ATTRACTIVE

a. Favoriser la mise en œuvre de programmes à coûts maîtrisés

PRENDRE EN CONSIDÉRATION LE FONCIER FACILEMENT EXPLOITABLE

b. Veiller à développer une offre foncière diversifiée

PROPOSER DES PARCELLES DE DIFFÉRENTS TYPES ET NON DES PROGRAMMES UNIFORMES



Dynamiser les différentes centralités et les modes alternatifs à la voiture individuelle pour les relier

→ aménagements urbains, équipements, communications, déplacements...

1) CONFORTER OU RENFORCER L'OFFRE DE LOGEMENTS, COMMERCES ET ÉQUIPEMENTS EN ADÉQUATION AVEC LE DÉVELOPPEMENT CHOISI

2) ASSURER UN DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX EN ADÉQUATION AVEC LE DÉVELOPPEMENT CHOISI

3) OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS VERS ET SUR LE TERRITOIRE

4) MAILLER LE TERRITOIRE AVEC DES CHEMINEMENTS DOUX

5) SE DÉPLACER PLUS FACILEMENT EN POLLUANT MOINS

1) CONFORTER OU RENFORCER L'OFFRE DE LOGEMENTS, COMMERCES ET ÉQUIPEMENTS EN ADÉQUATION AVEC LE DÉVELOPPEMENT CHOISI

- a. Disposer d'un parc de logements adapté
- b. Veiller au maintien d'une offre de commerces, garante de l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes
- c. Assurer les conditions nécessaires au maintien des équipements structurants (exemple: collèges...)
- d. Prévoir les nouveaux équipements structurants dans les communes pôles ou dans les communes associées à un pôle (exemple : centre aquatique...)
- e. Développer une offre socioculturelle (exemple : médiathèque, école de musique...)
- f. Faire évoluer l'offre de stationnement en fonction des besoins urbains actuels ou à venir à court terme.



2) ASSURER UN DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX EN ADÉQUATION AVEC LE DÉVELOPPEMENT

a. Etablir une stratégie de déploiement des installations de défense incendie là où elles font défaut ou sont insuffisantes

- PRÉVOIR LES LIEUX OÙ LA DÉFENSE INCENDIE SERA DÉPLOYÉE*
- PLANIFIER LE MOMENT OÙ LA DÉFENSE INCENDIE SERA DÉPLOYÉE*
- DONNER LA PRIORITÉ AUX COMMUNES DEVANT ACCUEILLIR LE PLUS DE NOUVEAUX LOGEMENTS*



b. Soutenir le déploiement des réseaux de communication, pour lutter contre la fracture numérique

- PRIVILÉGIER À COURT TERME LA DESSERTE PAR LA FIBRE DES PÔLES*
- ACCOMPAGNER À TERME LA DESSERTE PAR LA FIBRE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE*



c. Disposer de réseaux aptes à assurer une bonne qualité de l'eau

- MAINTENIR LES BONNES CAPACITÉS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE*
- S'ASSURER QUE LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SE FASSE DANS DE BONNES CONDITIONS (QUANTITÉ DES EAUX À TRAITER, QUALITÉ DES EAUX À REJETER...)*
- LIMITER LE RUISSELLEMENT ET LES RISQUES QU'IL INDUIT PAR UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX PLUVIALES*



3) OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS VERS ET SUR LE TERRITOIRE

a. Renforcer le rôle des gares de Lison et du Molay-Littry

- ORGANISER L'ACCROISSEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS, DE COMMERCES ET/OU D'ÉQUIPEMENTS À PROXIMITÉ DES GARES
- AMÉLIORER LES LIAISONS, NOTAMMENT DOUCES, VERS ET DEPUIS LES GARES
- PERMETTRE LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES DANS ET ENTRE LES GARES:

✓ Réserver si nécessaires des terrains pour l'implantation de transformateurs, d'antennes relais, etc.

✓ Soutenir la sécurisation des usagers de la gare du Molay-Littry, etc.



b. Conforter le bon réseau routier du territoire

- ASSURER LE MAINTIEN D'UNE BONNE IRRIGATION DU TERRITOIRE DEPUIS LA RN13 (PÉRENNISER LES ÉCHANGEURS EXISTANTS, SOUTENIR LA CRÉATION D'UNE QUATRIÈME BRETELLE À L'ÉCHANGEUR DE FORMIGNY-LA-BATAILLE)
- ASSURER LA BONNE DESSERTE ROUTIÈRE DU TERRITOIRE, NOTAMMENT DU LITTORAL
- PERMETTRE L'ADAPTATION DES ROUTES DE CAMPAGNE POUR SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DES POIDS LOURDS (ENGINS AGRICOLES, BUS SCOLAIRES...)



4) MAILLER LE TERRITOIRE AVEC DES CHEMINEMENTS DOUX

a. Soutenir la création d'un axe Est-Ouest avec la véloroute littorale (Eurovélo n°4) portée par le Département

- EN PRÉVOYANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES AU NIVEAU DE *SAINTE-HONORINE DES PERTES (COMMUNE DÉLÉGUÉE)* ET DU *CIMETIÈRE AMÉRICAIN DE COLLEVILLE-SUR-MER*
- EN PRÉVOYANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES ENTRE *VIERVILLE-SUR-MER* ET *GRANDCAMP-MAISY*
- EN S'APPUYANT NOTAMMENT SUR LES DIGUES DES POLDERS ENTRE *GRANDCAMP-MAISY* ET *ISIGNY-SUR-MER (CD)*
- EN PRÉVOYANT UNE CONNEXION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE À L'OUEST D'*ISIGNY-SUR-MER (CD)*



4) MAILLER LE TERRITOIRE AVEC DES CHEMINEMENTS DOUX

a. Soutenir la création d'un axe Est-Ouest avec la véloroute littorale (vélomaritime) portée par le Département

- EN PRÉVOYANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES AU NIVEAU DE SAINTE-HONORINE DES PERTES (COMMUNE DÉLÉGUÉE) ET DU CIMETIÈRE AMÉRICAIN DE COLLEVILLE-SUR-MER
- EN PRÉVOYANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES ENTRE VIERVILLE-SUR-MER ET GRANDCAMP-MAISY
- EN S'APPUYANT ÉVENTUELLEMENT SUR LES DIGUES DES POLDERS ENTRE GRANDCAMP-MAISY ET ISIGNY-SUR-MER (CD)
- EN PRÉVOYANT UNE CONNEXION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE À L'OUEST D'ISIGNY-SUR-MER (CD)



4) MAILLER LE TERRITOIRE AVEC DES CHEMINEMENTS DOUX

b. **Soutenir la réalisation de la liaison douce Port en Bessin - Bayeux - Forêt domaniale de Cerisy – Saint-Lô, portée par le Département, qui sera la seconde colonne vertébrale du futur maillage**

EN PRÉVOYANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES LE LONG DE LA RD 572 OU À PROXIMITÉ.

EN AMÉNAGEANT L'ESPACE PUBLIC AU SEIN DES BOURGS TRAVERSÉS DE SORTE À GARANTIR UN CHEMINEMENT CONTINU, LISIBLE ET SANS OBSTACLE.



4) MAILLER LE TERRITOIRE AVEC DES CHEMINEMENTS DOUX

c. Créer deux axes Nord-Sud consacrant la gare de Lison comme porte d'entrée du territoire en la reliant au littoral

- ❑ EN RELIANT LA GARE DE LISON AU CENTRE-VILLE D'ISIGNY-SUR-MER (CD) EN S'APPUYANT NOTAMMENT SUR L'ANCIENNE VOIE FERRÉE QUI DESSERVAIT CELUI-CI.
- ❑ EN RELIANT LA GARE DE LISON À GRANDCAMP-MAISY ET À LA POINTE DU HOC, VIA LE BOURG ET LE CIMETIÈRE ALLEMAND DE LA CAMBE ET LES MARAIS DE L'AURE.



d. Créer un axe Nord-Sud reliant Omaha Beach à la Forêt domaniale de Cerisy

- ❑ EN RELIANT LA VÉLOROUTE LITTORALE À FORMIGNY-LA-BATAILLE, PUIS TRÉVIÈRES, LE MOLAY-LITTRY (ET SA GARE), L'EMBRANCHEMENT (ET L'AXE PORT-EN-BESSIN – SAINT-LÔ) ET ENFIN BALLEROY (CD).

e. Créer un axe Est-Ouest mettant en valeur les Marais

- ❑ EN RELIANT MAISONS À ISIGNY-SUR-MER (CD) VIA TOUR-EN-BESSIN ET TRÉVIÈRES

5) SE DÉPLACER PLUS FACILEMENT EN POLLUANT MOINS

a. Favoriser le développement de l'intermodalité

FAVORISER LE PASSAGE D'UN MODE DE DÉPLACEMENT À UN AUTRE DANS LES GARES FERROVIAIRES

✓ Aménagement et sécurisation des abords de la gare du Molay-Littry (sécurisation, stationnement couvert pour les vélos...)

✓ Aménagement des abords de la gare de Lison (stationnement des véhicules, bus, liaisons cyclables vers les pôles...)

FAVORISER LE PASSAGE D'UN MODE DE DÉPLACEMENT À UN AUTRE DANS LES GARES ROUTIÈRES

✓ Aménagement de la gare routière du Molay-Littry (manœuvres des bus)



a. Développer la pratique du covoiturage et de l'électromobilité

PRÉVOIR LA CRÉATION D'AIRES DE COVOITURAGE

✓ Réserver un terrain à Isigny (carrefour RN13 / RD5),

✓ Réserver un terrain à Tour-en-Bessin (échangeur de Cussy).

FORMALISER / SIGNALER DES PARKINGS DE COVOITURAGE

✓ A Formigny-la-Bataille,

✓ A Montfiquet,

✓ A Balleroy-sur-Drôme,

✓ Au Molay-Littry,

✓ Au Tronquay,

✓ ...



COMPLÉTER L'OFFRE DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

5) SE DÉPLACER PLUS FACILEMENT EN POLLUANT MOINS

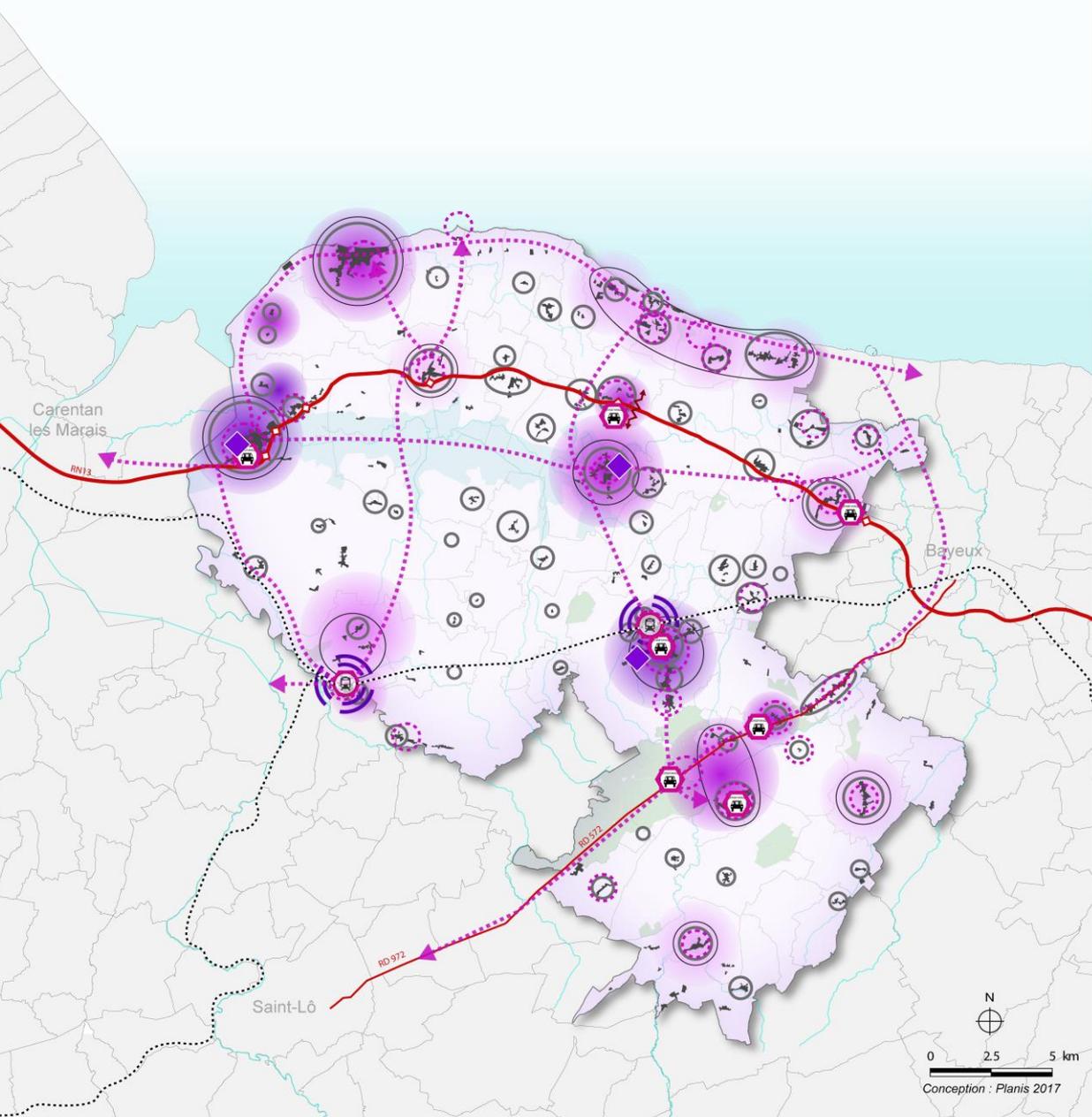
c. Favoriser les transports collectifs entre les différentes centralités

- COLLABORER AVEC LA RÉGION POUR DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS EN PHASE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION (LOCALISATION DES ARRÊTS DESSERVIS, HORAIRES, FRÉQUENCE, TARIFICATION, INTÉGRATION DANS UN SYSTÈME DE BILLETTE RÉGIONALE...)*
- SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ADAPTÉE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE EN SE BASANT SUR LE SERVICE DÉJÀ EXISTANT DE TRANSPORT À LA DEMANDE TAXIBUS*

d. Conforter et sécuriser les liaisons douces au sein et aux abords des centralités

- Y ASSURER UNE COHABITATION APAISÉE ENTRE LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENTS*
 - ✓ *En instituant des zones de rencontre (zones 30, zones 20)*
 - ✓ *En clarifiant les espaces de stationnements pour garantir la continuité des cheminements doux*
 - ✓ *En prévoyant des arceaux de préférence couverts pour le stationnement des vélos...*
- Y VISER L'ACCESSIBILITÉ DE LA TOTALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À L'HORIZON DU PLU*





- Principaux axes routiers et accès à la RN13
- Voies ferrées et gares
- Cours d'eau principaux
- Zone de marais
- Boisements principaux
- Secteurs bâtis principaux

Conforter ou renforcer l'offre de logements, commerces et équipements en adéquation avec le développement choisi

- Disposer d'une offre de logements, services, commerces et équipements adaptée
- Assurer les conditions nécessaires au maintien des équipements structurants comme les collèges

Assurer un déploiement des réseaux en adéquation avec le développement

- Soutenir le déploiement des réseaux de communication, pour lutter contre la fracture numérique (secteurs prioritaires)
- Assurer le déploiement des réseaux en adéquation avec le développement choisi : défense incendie, AEP, EU, EP (secteurs prioritaires)

Optimiser les déplacements vers et sur le territoire Se déplacer plus facilement en polluant moins

- Renforcer le rôle des gares
- Soutenir la création d'une 4ème bretelle à l'échangeur de Formigny-la-Bataille
- Mailler le territoire avec des cheminements doux
- Conforter et sécuriser les liaisons douces au sein et aux abords des centralités
- Favoriser le développement de l'intermodalité
- Développer la pratique du covoiturage et de l'électromobilité par la formalisation des pratiques existantes et la création de nouvelles aires

Préserver et valoriser les richesses patrimoniales et environnementales, vecteurs d'identités et d'attractivité pour le territoire

→ paysage, patrimoine bâti, espaces naturels, mitage, ressource en eau, continuités écologiques...

**1) VALORISER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE, CONSTITUTIVE DU CADRE DE VIE ATTRACTIF
DU TERRITOIRE**

**2) TRANSMETTRE LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ ACTUELS AUX GÉNÉRATIONS
FUTURES**

3) PROTÉGER LE PATRIMOINE BÂTI, GARANT DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

4) PRÉVOIR UNE URBANISATION FUTURE AGRÉABLE, EN ACCORD AVEC LE BÂTI ANCIEN

5) PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

**6) TIRER PROFIT DES POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉNERGÉTIQUES POUR
DÉVELOPPER LE TERRITOIRE ET LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

7) MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

1) Valoriser l'identité paysagère, constitutive du cadre de vie attractif du territoire

a. Des paysages emblématiques à ne pas dénaturer, mais à faire vivre

- PRÉSERVER LA FORÊT DOMANIALE DE CERISY-BALLEROY ET SES ABORDS*
- PRENDRE EN COMPTE LES COVISIBILITÉS DES SECTEURS SENSIBLES (VALLÉE DE LA DRÔME, MARAIS..) DANS L'AMÉNAGEMENT DES ZONES À URBANISER*
- VALORISER LE LITTORAL ET LES ACTIVITÉS QUI Y SONT LIÉES (TOURISME, SECTEUR HALIEUTIQUE...) DANS LE RESPECT DE SA FRAGILITÉ ENVIRONNEMENTALE*
- VALORISER LES MARAIS (VALLÉE DE L'AURE) ET EN FACILITER L'ACCÈS POUR MIEUX LES FAIRE CONNAÎTRE*
- LIMITER L'OUVERTURE DES PAYSAGES EN PRÉSERVANT LES HAIES ET LES BOISEMENTS D'INTÉRÊT, POUR PRÉSERVER LE BOCAGE EXISTANT*



b. S'appuyer sur le « Plan Paysage » (en vue de l'inscription Unesco des plages du Débarquement) pour valoriser les points de vue et le patrimoine

c. Un cadre bocager identitaire aux multiples rôles, à maintenir en collaboration avec le monde agricole

- PROTÉGER CERTAINES HAIES, TOUT EN LAISSANT DE LA SOUPLESSE POUR L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE :*
 - ✓ *HAIES À RÔLE HYDRAULIQUE (HAIES ANTIÉROSIVES, HAIES EN BORDURE DE COURS D'EAU)*
 - ✓ *HAIES EN BORDURE DES CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES*
 - ✓ *HAIES SITUÉES SUR LE PASSAGE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES IDENTIFIÉES*
 - ✓ *...*
- PRÉVOIR DES PLANTATIONS DANS LES SECTEURS PRÉSENTANT DES PROBLÉMATIQUES DE RUISSELLEMENT*
- ENCOURAGER À LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE-BOIS POUR PARTICIPER À LA VALORISATION DU MAILLAGE BOCAGER*

2) Transmettre les écosystèmes et la biodiversité actuels aux générations futures

a. Interdire l'urbanisation des espaces les plus sensibles (ENS, marais...)

IDENTIFIER LES ESPACES REMARQUABLES AU TITRE DE LA LOI LITTORAL

b. Eviter de créer de nouvelles ruptures des continuités écologiques

ÉVITER QUE DEUX ENTITÉS URBAINES NE SE REJOIGNENT (COUPURES D'URBANISATION)

LAISSER DES ESPACES DE PERMÉABILITÉ (ESPACES VERTS) AU SEIN DES ENTITÉS URBANISÉES

c. Identifier et protéger les éléments liés à la trame verte et bleue (zones humides, haies...)

PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

✓ ÉVITER TOUTE URBANISATION EN ZONES HUMIDES AVÉRÉES

✓ RÉALISATION D'ÉTUDES DE DÉLIMITATION, POUR LES PROJETS AVEC PRÉDISPOSITION, À LA PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES

PRÉSERVATION DU MILIEU BOCAGER

✓ PRÉSERVER LES HAIES SITUÉES SUR LE PASSAGE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJEURES IDENTIFIÉES



3) Protéger le patrimoine bâti, garant de l'identité du territoire

a. Identifier et protéger les éléments remarquables du patrimoine

- EN TENANT COMPTE, OUTRE LE BÂTI CLASSÉ, DES BÂTIMENTS SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE (FERME-MANOIR , BÂTI DE GRANDE HAUTEUR, EN PIERRE DE PAYS, ÉLÉMENTS EN LIEN AVEC LE « D-DAY »...)*
- EN PORTANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU PATRIMOINE ET À SES ABORDS PROCHES*

b. Permettre la réhabilitation et au besoin le changement de destination de certains bâtiments pour les pérenniser et les mettre en valeur



4) Prévoir une urbanisation future de qualité, en accord avec le bâti ancien

a. Veiller à l'insertion architecturale de toutes les opérations et constructions

☐ EN S'INSPIRANT DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI LOCAL

✓ *VEILLER À UN TRAITEMENT APPROPRIÉ DES VOLUMÉTRIES, DES ASPECTS ET DES COULEURS, DE TOUT PROJET DE CONSTRUCTION OU RÉHABILITATION, EN TENANT COMPTE DE L'IDENTITÉ LOCALE*

☐ EN PRENANT EN COMPTE LES FACTEURS D'INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE

✓ *PRENDRE EN COMPTE LE PAYSAGE DANS LA DÉFINITION DES TERRAINS À URBANISER*

✓ *AFFIRMER LES LIMITES DES FRANGES URBAINES (BÂTI / TERRAINS AGRICOLES OU NATURELS)*

✓ *VEILLER AUX ABORDS DU BÂTI (HABITATION ET BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)*

✓ *METTRE EN PLACE UNE ASSISTANCE PAYSAGÈRE POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES (PRÉVUE PAR LE SCOT)*

☐ TOUT EN CRÉANT DES FUTURS QUARTIERS D'HABITAT ATTRACTIFS

✓ *LIMITER LA BANALISATION ARCHITECTURALE PAR DES RÈGLES ADAPTÉES SANS POUR AUTANT CONTRAINDRE LES BUDGETS DES MÉNAGES*

✓ *PROFITER DES OAP POUR GÉRER LA DENSITÉ DE L'HABITAT DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET OPTIMISER L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS*

✓ *ÉVITER LA STANDARDISATION PAYSAGÈRE APPORTÉE PAR CERTAINES ESPÈCES VÉGÉTALES, CERTAINES IMPLANTATIONS DE BÂTI, ETC.*



4) Prévoir une urbanisation future de qualité, en accord avec le bâti ancien

b. Soutenir la mise en œuvre de programmes tenant compte des enjeux environnementaux

- ENCADRER LES PROJETS D'URBANISME EN VUE D'UNE MAÎTRISE DES RESSOURCES (EAU...)*
- SOUSCRIRE LES DÉMARCHES VISANT UNE ALTERNATIVE AUX FORMES D'HABITAT STANDARDISÉES ET/OU AMBITIEUX EN MATIÈRE DE PERFORMANCE, SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : ECO-LOTISSEMENT, LOTISSEMENT ENVIRONNEMENTAL, QUARTIER À ÉNERGIE POSITIVE...*



c. Valoriser et assurer la qualité urbaine des points d'entrées sur le territoire

- AU NIVEAU DES ÉCHANGEURS SUR LA RN13 (SUR FORMIGNY-LA-BATAILLE, POUR LA FUTURE ZONE D'ACTIVITÉS; SUR TOUR-EN-BESSIN...)*
- AU NIVEAU DES GARES (LISON, LE MOLAY-LITTRY...)*
- ...



5) Préserver la ressource en eau

a. Maintenir la bonne qualité des eaux littorales, pour la baignade et le secteur halieutique

EN PERMETTANT LA MISE AUX NORMES DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.

EN PERMETTANT LA CRÉATION OU LA MISE AUX NORMES DES STATIONS D'ÉPURATION.

b. Limiter le ruissellement des eaux des pluies

EN INCITANT À LEUR TRAITEMENT DANS L'ESPACE PRIVÉ (INFILTRATION DANS LES TERRAINS LE PERMETTANT, TOITURES VÉGÉTALISÉES, RÉSERVOIRS, ETC.).

EN PRÉSERVANT LES HAIES BOCAGÈRES AYANT UN RÔLE HYDRAULIQUE (PERPENDICULAIRES AUX PENTES, RIPISYLVES...).

EN ÉVITANT L'URBANISATION DES ZONES HUMIDES AVÉRÉES.



6) Tirer profit des potentiels environnementaux et énergétiques pour développer le territoire et limiter les émissions de gaz à effet de serre

- a. **Permettre la valorisation des déchets de l'agriculture (effluents, restes carbonés, coquilles vides issues du secteur halieutique...) : méthanisation, réutilisation pour la construction ou la voirie...**
- b. **Soutenir les projets innovants, s'appuyant sur les ressources du territoire, par exemples :**
 - Profiter de la chaleur dégagée par la plateforme de compostage de Formigny
 - Permettre le développement de la filière bois à partir de la ressource locale que constitue les haies bocagères
 - Permettre le développement des énergies renouvelables à tous niveaux
- c. **Favoriser les aménagements permettant des économies d'énergie (isolation...).**



7) Modérer la consommation d'espaces naturels et agricoles

a. Favoriser les nouvelles constructions dans les zones déjà urbanisées

- MOBILISER LE BÂTI DISPONIBLE DANS LES ESPACES URBANISÉS DES COMMUNES
- STOPPER LE MITAGE ET LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN
- TIRER PROFIT DES DENTS CREUSES ET DES PARCELLES DENSIFIABLES DANS LES BOURGS
- SE FIXER UNE PROPORTION DE RÉALISATION DE LOGEMENTS « EN DENSIFICATION » AU SEIN DES ENVELOPPES BÂTIES

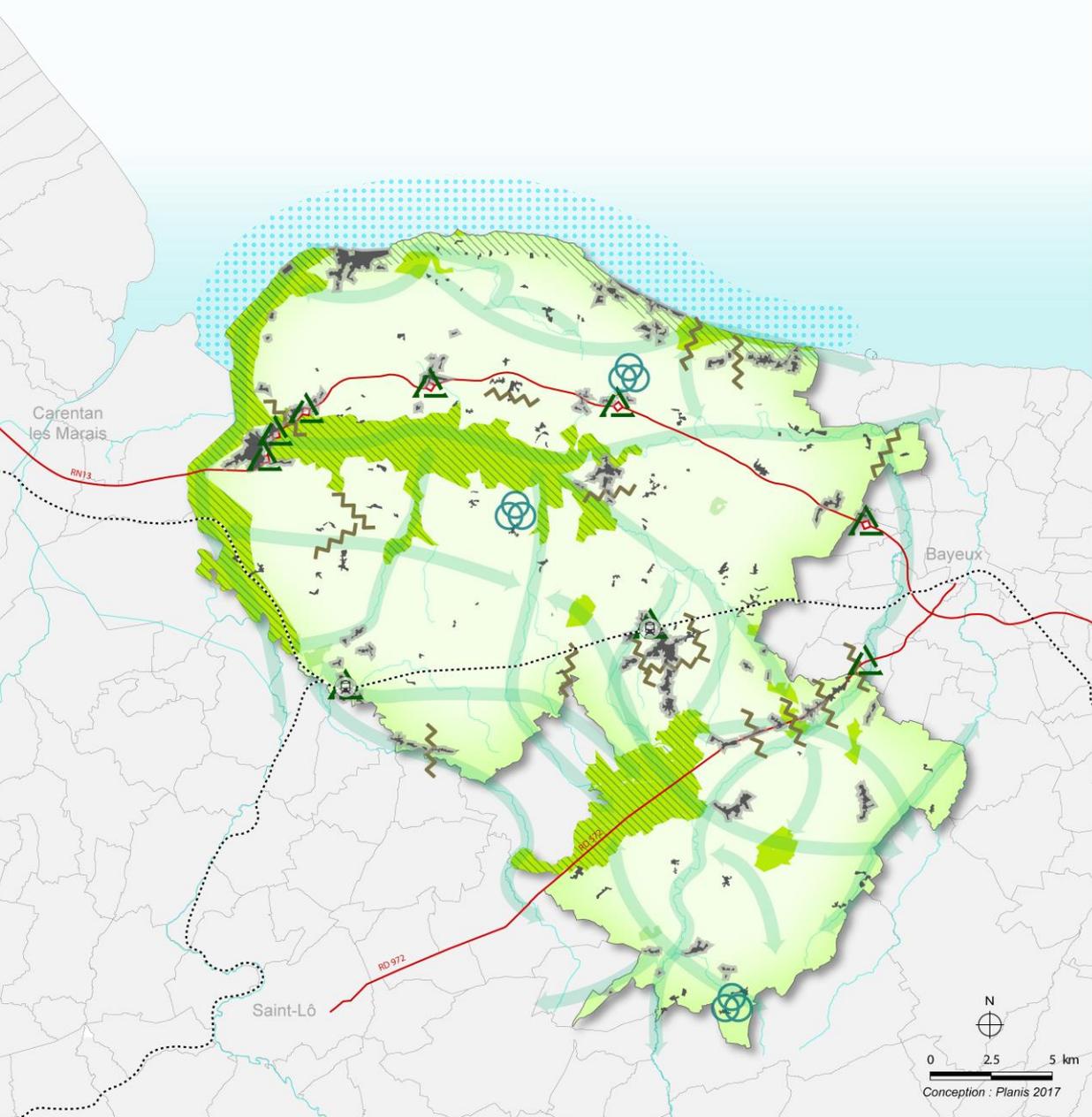
b. Afficher des objectifs de consommation d'espace et de densité (SCoT)

- APPLIQUER LES DENSITÉS MINIMALES DU SCoT
- CONSOMMER MOINS DE 30HA* POUR LES ZONES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- CONSOMMER MOINS DE 300HA** POUR LES ZONES DÉDIÉES À L'HABITAT
- LIMITER LA CONSTRUCTION NEUVE EN EXTENSION EN DEHORS DES PÔLES ET DE LEURS COMMUNES ASSOCIÉES (PETITS PROGRAMMES DE MOINS DE 1 HA)



* Surface approximative provisoire qui sera revue en fonction des besoins affinés pour les activités économiques

** Surface approximative provisoire qui sera revue en fonction du travail sur les dents creuses et les friches



-  Principaux axes routiers et accès à la RN13
 -  Voies ferrées et gares
 -  Cours d'eau principaux
 -  Zone de marais
 -  Boisements principaux
 -  Secteurs bâtis principaux
-
- Valoriser l'identité paysagère constitutive du cadre de vie attractif du territoire**
-  Préserver et faire vivre les paysages emblématiques
 -  Maintenir et protéger le cadre bocager et le patrimoine bâti garants de l'identité du territoire
-
- Transmettre les écosystèmes et la biodiversité actuels aux générations futures**
-  Interdire l'urbanisation des zones les plus sensibles (zones Natura 2000, ZNIEFF, Réserve Naturelle...)
 -  Identifier et protéger les éléments liés à la Trame Verte et Bleue
 -  Maintenir des espaces de perméabilité en évitant que deux entités bâties se rejoignent
-
- Préserver la ressource en eau
 Tirer profit des potentiels environnementaux et énergétiques pour développer le territoire et limiter les émissions de gaz à effet de serre**
-  Maintenir la bonne qualité des eaux littorales pour la baignade et le secteur halieutique
 -  Permettre le développement des énergies renouvelables
-
- Prévoir une urbanisation future de qualité en accord avec le bâti ancien
 Modérer la consommation d'espaces naturels et agricoles**
-  Valoriser et assurer la qualité urbaine des points d'entrées sur le territoire
 -  Prévoir une urbanisation future de qualité et favoriser les constructions dans les zones déjà urbanisées (mobiliser le bâti disponible, les dents creuses...)
 -  Prévoir une urbanisation future de qualité et permettre les constructions neuves en extension du bâti existant

Consolider et développer le tissu économique local, en s'appuyant sur la complémentarité des pôles (intérieurs et extérieurs au territoire)

→ commerce, artisanat, industrie, agriculture...

1) DÉFINIR DES ZONES D'IMPLANTATIONS ÉCONOMIQUES ET Y CONFORTER LES POSSIBILITÉS D'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES

2) INCITER L'IMPLANTATION DE PETITES ENTREPRISES DANS OU EN PROLONGEMENT DES PÔLES IDENTIFIÉS

3) MAINTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ DANS LES PÔLES IDENTIFIÉS

4) FAVORISER LE MAINTIEN ET LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET HALIEUTIQUE

5) MENER UNE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES SITES

1) DÉFINIR DES ZONES D'IMPLANTATIONS ÉCONOMIQUES ET Y CONFORTER LES POSSIBILITÉS D'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES

a. Poursuivre le développement des sites d'activités économiques structurants et identitaires du territoire

- POUSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ISIPOLE À ISIGNY-SUR-MER (SECONDE PHASE), EN FAVORISANT NOTAMMENT, L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES LIÉES À L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE*
- PERMETTRE LA FINALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS SYNERGIE À GRANDCAMP-MAISY, EN ACCUEILLANT NOTAMMENT DES ENTREPRISES LIÉES À LA MER*
- RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE À ISIGNY-SUR-MER ET OSMANVILLE POUR ASSURER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DU PREMIER EMPLOYEUR DU TERRITOIRE*
- PRÉVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DES PETITS CARREAUX AU MOLAY-LITTRY À L'HORIZON 2030*
- PRÉSERVER LE DYNAMISME DES ACTIVITÉS PORTUAIRES ET INDUSTRIELLES À ISIGNY-SUR-MER ET À GRANDCAMP-MAISY*
- PERMETTRE LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES SITES CONCHYLICOLES (ISIGNY-SUR-MER, GÉFOSSE-FONTENAY ET GRANDCAMP-MAISY)*

b. Définir les orientations du développement des futurs secteurs d'activités économiques

- SOUTENIR LA CRÉATION D'UNE FUTURE ZONE D'ACTIVITÉS À FORMIGNY-LA-BATAILLE, FACILEMENT ACCESSIBLE DEPUIS LA RN13*
- TIRER PROFIT DES GARES DU MOLAY-LITTRY ET DE LISON POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS À PROXIMITÉ*

2) INCITER L'IMPLANTATION DE PETITES ENTREPRISES DANS OU EN PROLONGEMENT DES PÔLES IDENTIFIÉS

- a. **Permettre l'implantation d'activités économiques de petite taille dans les villes et les bourgs**
- FAVORISER L'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PETITE TAILLE DÈS LORS QU'ELLES SONT COMPATIBLES AVEC LA PROXIMITÉ DE L'HABITAT DANS LES CENTRALITÉS
 - PRIVILÉGIER L'IMPLANTATION DE COMMERCES DE DÉTAIL/ DE PROXIMITÉ DANS LES CENTRALITÉS URBAINES COMMERCIALES (PRINCIPALES OU DE PROXIMITÉ) IDENTIFIÉES PAR LE SCOT
- b. **En dehors des polarités et des centralités, permettre le maintien des activités déjà existantes**
- DONNER DES CAPACITÉS D'ÉVOLUTION AUX ENTREPRISES EXISTANTES, AFIN D'ASSURER LEUR PÉRENNITÉ
 - PERMETTRE LE MAINTIEN DES ZONES ARTISANALES SITUÉES EN ZONE RURALE, NOTAMMENT EN ADMETTANT DES POSSIBILITÉS D'EXTENSIONS MESURÉES



3) MAINTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ DANS LES PÔLES IDENTIFIÉS

a. Préserver les linéaires commerciaux dans les polarités

RESTREINDRE LE CHANGEMENT DE DESTINATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAUX DANS LES RUES COMMERÇANTES OÙ ILS SONT NOMBREUX (LE MOLAY-LITTRY, TRÉVIÈRES, ISIGNY-SUR-MER, GRANDCAMP-MAISY...)



b. Veiller au maintien des commerces et/ou de services dans les polarités et centralités

ENVISAGER LA MAÎTRISE FONCIÈRE PUBLIQUE DE CERTAINS FONDS DE COMMERCE

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA REMOBILISATION DES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

DOUBLER L'APPLICATION DU PLUI D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'INCITATION POUR LA RELOCALISATION DE COMMERCES DONT LA CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE SERAIT BÉNÉFIQUE



c. Maitriser les possibilités d'accueil de nouvelles grandes surfaces alimentaires

CONTENIR L'IMPLANTATION DES GRANDES SURFACES ALIMENTAIRES DANS LES CENTRALITÉS URBAINES COMMERCIALES ET LES SITES COMMERCIAUX PÉRIPHÉRIQUES IDENTIFIÉS PAR LE SCOT



4) FAVORISER LE MAINTIEN ET LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET HALIEUTIQUE

a. Veiller au maintien des espaces productifs et à la continuité des espaces agricoles

- EVITER LE MITAGE ET TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION DANS LES SECTEURS DE PLAINE, DE PLATEAU ET DE MARAIS, MIS À PART CELLES NÉCESSAIRES AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET AUX ACTIVITÉS AGRICOLES*
- LIMITER LES IMPACTS SUR LES TERRES AGRICOLES EN PRIVILÉGIANT QUAND C'EST POSSIBLE LES CONSTRUCTIONS SUR DES TERRAINS DE FAIBLE POTENTIEL AGRICOLE*
- IDENTIFIER LES CORPS DE FERMES QUI N'AURONT PLUS DE VOCATION AGRICOLE À COURT OU MOYEN TERME ET PERMETTRE À LA FOIS LA REPRISE DES BÂTIMENTS ET LEUR CHANGEMENT DE DESTINATION*
- PERMETTRE LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLES POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE, ET PERMETTRE LA REPRISE DES EXPLOITATIONS PAR DE JEUNES AGRICULTEURS*
- ACCOMPAGNER LES EXPLOITANTS DANS LEUR PROCESSUS D'ÉCHANGE DE TERRES POUR LIMITER L'ÉPARPILLEMENT GÉOGRAPHIQUE DES EXPLOITATIONS ET AUGMENTER LEUR RENTABILITÉ*
- VEILLER AUX POSSIBILITÉS D'ACCÈS AUX TERRES ET AUX DÉPLACEMENTS DES ENGINS AGRICOLES (MAINTIEN DE CHEMINS RURAUX, CONTOURNEMENT DE BOURG OU AMÉNAGEMENT DE TRAVERSE)*
- PERMETTRE LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE ET DE LA CONCHYLICULTURE PRATIQUÉES EN ESPACE LITTORAL*

4) FAVORISER LE MAINTIEN ET LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET HALIEUTIQUE

b. Soutenir le développement et la diversification des activités agricoles

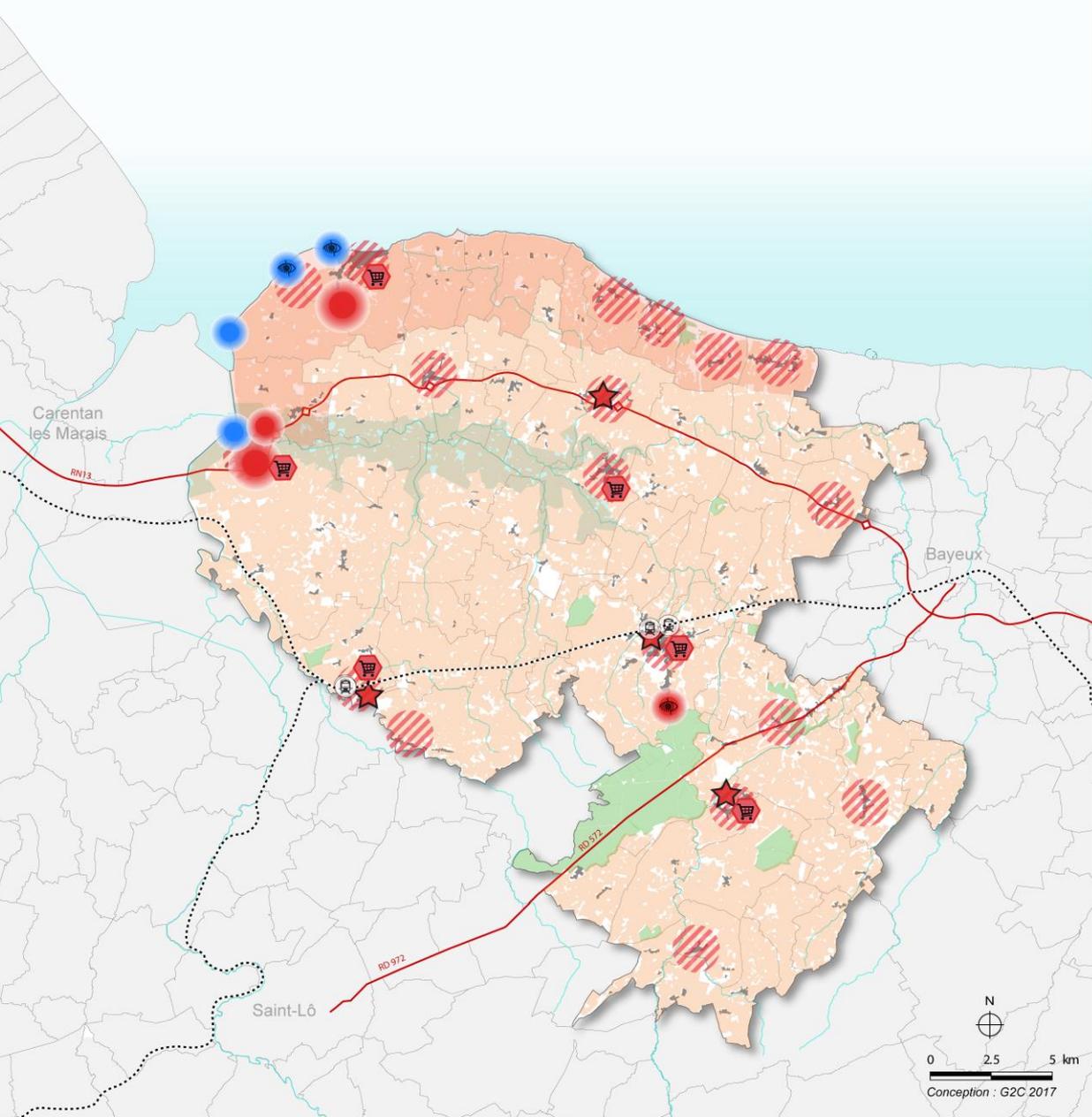
- ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-TOURISME NOTAMMENT EN TOLÉRANT LE CHANGEMENT DE DESTINATION DE BÂTIMENTS ET LA PRÉSENCE D'ESPACES DÉDIÉS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS EN PLACE*
- PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS ET D'ESPACES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS LOCALES*
- ANTICIPER L'ÉVOLUTION OU LA MUTATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES, NOTAMMENT POUR PERMETTRE LA DIVERSIFICATION DE LEURS ACTIVITÉS*



5) MENER UNE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES SITES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- a. **Améliorer la lisibilité et l'image des sites d'activités pour accroître leur attractivité, notamment pour les espaces ostréicoles à Géfosse-Fontenay et Grandcamp-Maisy**
 - METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE EFFICACE*
 - OPTER POUR UN TRAITEMENT COMMUN DES ESPACES PUBLICS ET UNE HARMONISATION DU BÂTI*
- b. **Veiller à l'aspect des bâtiments et des places de stationnement dans tous les sites d'activités économiques**
- c. **Soutenir la végétalisation des espaces extérieurs**
- d. **Intégrer les nouveaux bâtiments économiques dans leur environnement bâti et naturel**
 - VALORISER LES FAÇADES URBAINES, NOTAMMENT LE LONG DE LA RD10 (ZONE DES PETITS CARREAUX)*
 - DÉFINIR L'ASPECT EXTÉRIEUR DES FUTURES CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES*





- Principaux axes routiers et accès à la RN13
- Voies ferrées et gares
- Cours d'eau principaux
- Zone de marais
- Boisements principaux
- Secteurs bâtis principaux

Définir des zones d'implantations économiques et y conforter les possibilités d'accueil de nouvelles entreprises

- Poursuivre le développement et l'extension des sites d'activités structurants et identitaires du territoire
- Poursuivre le développement et l'extension des sites d'activités portuaires et conchylicoles du territoire
- Définir les orientations du développement des futurs secteurs d'activités économiques

**Inciter l'implantation de petites entreprises dans ou en prolongement des pôles identifiés
 Maintenir le commerce de proximité dans les pôles identifiés**

- Permettre l'implantation d'activités économiques de petite taille dans les villes et les bourgs
 Veiller au maintien des commerces et/ou services
- Contenir l'implantation des grandes surfaces alimentaires dans les centralités urbaines commerciales et les sites commerciaux périphériques identifiés par le SCOT

Favoriser le maintien et la diversification de l'activité agricole et halieutique

- Veiller au maintien des espaces productifs et à la continuité des espaces agricoles
- Permettre le maintien de l'agriculture et de la conchyliculture pratiquées en espace littoral

Mener une réflexion sur l'intégration paysagère des sites d'activités économiques

- Mener une réflexion sur l'intégration paysagère des sites d'activités économiques

Optimiser l'offre de tourisme-loisirs, véritable levier de développement pour tout le territoire

→ offre d'activités littorales et rétro-littorales, hébergements touristiques...

1) DIFFUSER LES VISITEURS DEPUIS LE LITTORAL VERS L'ARRIÈRE-PAYS

2) VALORISER LE PATRIMOINE LOCAL ET SES SPÉCIFICITÉS DANS LA PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME VERT

3) DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACTIVITÉS DE TOURISME-LOISIRS COMPLÈTE

4) AMÉLIORER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS, COMMERCE ET SERVICES TOURISTIQUES

5) S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

1) DIFFUSER LES VISITEURS DEPUIS LE LITTORAL VERS L'ARRIÈRE-PAYS

- a. **Aménager des antennes de l'office de tourisme sur les sites touristiques majeurs**
 - À LA POINTE DU HOC, AUX CIMETIÈRES MILITAIRES DE COLLEVILLE-SUR-MER ET LA CAMBE POUR ORIENTER LES VISITEURS VERS LES AUTRES POINTS D'INTÉRÊT DU TERRITOIRE*

- b. **Aménager des liaisons douces vers l'arrière-pays et reliant les points d'intérêt touristique**
 - RELIER LES SITES DE MÉMOIRE (CIMETIÈRES, POINTE DU HOC, BATTERIES...), LA VOIE VERTE DU CHEMIN DE HALAGE DE LA VIRE*
 - DIFFUSER DEPUIS LES GARES VERS LES POINTS D'INTÉRÊT TOURISTIQUES ET LE SUD DU TERRITOIRE*
 - POURSUIVRE LA RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE SUR L'AXE BAYEUX – SAINT-LÔ (RD.572) ET SOUTENIR LA RÉALISATION DE LA VÉLOROUTE DU LITTORAL*

- c. **Permettre le développement de routes thématiques et d'équipements valorisant l'identité locale**
 - ROUTE DU LAIT, DES MARAIS, DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU BESSIN...*

- d. **Développer une signalétique intuitive et efficace pour irriguer le territoire**

- e. **Accompagner le développement touristique par l'aménagement cohérent des espaces stratégiques (aires de repos, stationnement adapté...)**

2) VALORISER LE PATRIMOINE LOCAL ET SES SPÉCIFICITÉS DANS LA PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME VERT

a. Valoriser le patrimoine naturel et bâti emblématique du territoire

- ❑ LES SITES NATURELS MAJEURS (FORÊT DOMANIALE DE CERISY, MARAIS DU PNR, LITTORAL) MAIS AUSSI LES SITES MOINS CONNUS (FALAISES DE SAINTE-HONORINE-DES-PERTES (CD), FOSSE SOUCY À MAISONS, TROU DU DIABLE, PAYSAGES BOCAGERS...)
- ❑ LE PATRIMOINE BÂTI EN VEILLANT À LA PRÉSERVATION DE SON CARACTÈRE ET EN IDENTIFIANT LE PETIT PATRIMOINE (LAVOIRS, PUIES, PONTS, FOURS À PAINS, TERRILS...)

b. Maintenir et développer des sentiers de randonnée (pédestres, cyclistes, équestres) de qualité invitant à la découverte des paysages et du patrimoine

- ❑ VEILLER À LA QUALITÉ DES SENTIERS DE RANDONNÉES EXISTANTS (BALISAGE, ENTRETIEN)
- ❑ DÉVELOPPER DES ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT VALORISANT LES ATOUTS PATRIMONIAUX ET NATURELS DU TERRITOIRE EN PRIORITÉ DANS LES ESPACES PEU MIS EN TOURISME



3) DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACTIVITÉS DE TOURISME-LOISIRS COMPLÈTE

a. Développer et pérenniser les activités sportives de nature et les bases de loisirs

- PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS D'EAU (DANS LES MARAIS, SUR LE LITTORAL, AUTOUR DES ÉTANGS DE PLANQUERY...)*
- PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS LIÉES AU VENT*
- PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AUTOUR DE LA FILIÈRE ÉQUINE (THALASSO ÉQUINE...)*
- ENCADRER L'ACCÈS AU LITTORAL POUR LA PÊCHE À PIED (STATIONNEMENT...)*
- ...

b. Permettre la consolidation des sites touristiques locaux et prendre en considération leurs projets

- MUSÉE DE LA MINE, DE LA MEUNERIE, DES BALLONS, VISITE DES PARCS À HUÎTRES, LABYRINTHE DE BAYEUX À MOSLES, MUSÉE D-DAY OMAHA, OVERLORD MUSEUM...*
- DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE ET/OU ÉVÉNEMENTIELLE METTANT EN VALEUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE LOCAL (BATAILLE DE FORMIGNY...)*

c. Soutenir l'aménagement d'équipements attractifs et de projets innovants

- PISCINE D'EAU DE MER, CENTRE AQUATIQUE, PARC TOURISTIQUE, AÉRODROME...*

4) AMÉLIORER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS, COMMERCES ET SERVICES TOURISTIQUES

- a. **Permettre le développement d'une offre hôtelière de grande capacité à proximité des axes et pôles**
- HÔTEL OU HÉBERGEMENT POUR LES GROUPES (TOUR OPÉRATEURS, SÉMINAIRES, SPORTIFS, SCOLAIRES...) SUR FORMIGNY-LA-BATAILLE OU L'EMBRANCHEMENT, PAR EXEMPLE*
- b. **Renforcer et diversifier les possibilités d'accueil et d'hébergement**
- PERMETTRE LE CHANGEMENT DE DESTINATION DU BÂTI D'INTÉRÊT PATRIMONIAL POUR DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION EN MILIEU RURAL (CHAMBRES D'HÔTES, AUBERGE, GÎTES...)*
 - PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE CAMPINGS*
 - AMÉNAGER DES AIRES D'ACCUEIL DE QUALITÉ POUR LES CAMPING-CARS*
 - PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT INSOLITE/ÉCOLOGIQUE*
- c. **Créer une offre de commerces et services touristiques complète (restaurants, commerces, points de vente directe de produits du terroir...)**
- PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE EN RESTAURATION ET EN COMMERCES (LE LONG DES VOIES DOUCES, SUR LES COMMUNES LITTORALES ET LES POLARITÉS)*
 - AMÉNAGER DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES (TABLES DE PIQUE-NIQUE, ESPACES DE REPOS, TOILETTES...)*

5) S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

a. **Soutenir l'inscription UNESCO des Plages du Débarquement**

b. **Obtenir des labels touristiques**

OBTENIR LE CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE DE CERTAINES COMMUNES (ISIGNY-SUR-MER, GRANDCAMP-MAISY...)

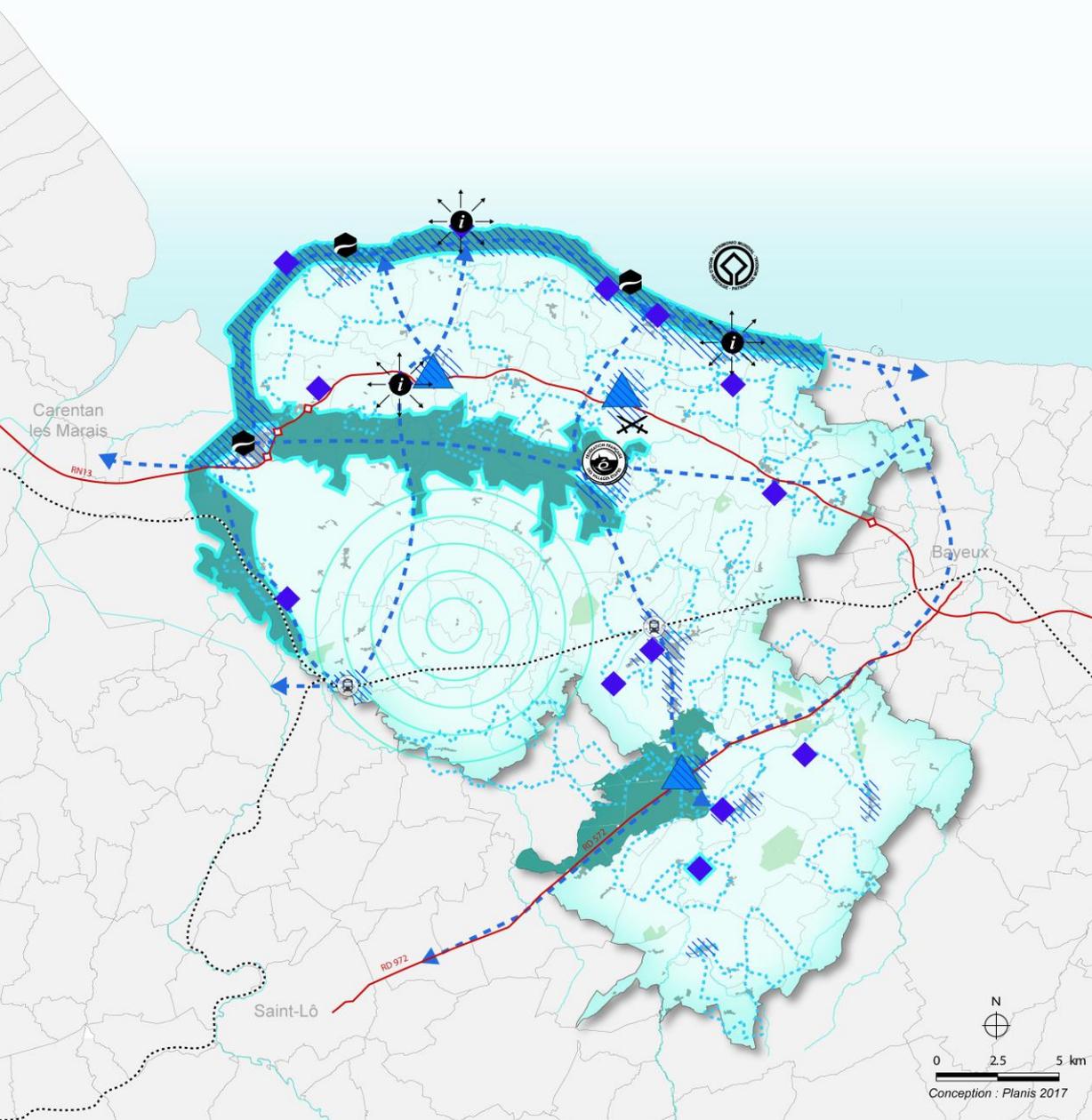
OBTENIR LE LABEL « VILLAGE ÉTAPE » POUR LA COMMUNE DE TRÉVIÈRES NOTAMMENT

ŒUVRER AU CLASSEMENT DES OFFICES DE TOURISME

ENCOURAGER L'OBTENTION DE LABELS DE QUALITÉ (PAVILLON BLEU, QUALITÉ TOURISME, TOURISME & HANDICAPS, FAMILLE PLUS...)

c. **Créer une démarche de marque de territoire à l'échelle d'Isigny-Omaha Intercom en organisant et structurant la communication, en associant si besoin des partenaires extérieurs (PNR...)**





- Principaux axes routiers et accès à la RN13
- Voies ferrées et gares
- Cours d'eau principaux
- Boisements principaux
- Secteurs bâtis principaux

Diffuser les visiteurs depuis le littoral vers l'arrière-pays

- Aménager des antennes de l'office de tourisme sur les sites touristiques majeurs
- Aménager des liaisons douces vers l'arrière-pays et reliant les points d'intérêt touristique

Valoriser le patrimoine local et ses spécificités dans la perspective de développement du tourisme vert

- Valoriser le patrimoine naturel emblématique du territoire
- Maintenir les sentiers de randonnée (pédestres, cyclistes, équestres) de qualité invitant à la découverte des paysages et du patrimoine
- Développer des sentiers de randonnée (pédestres, cyclistes, équestres) de qualité invitant à la découverte des paysages et du patrimoine

Développer une offre d'activités de tourisme-loisirs complète

- Développer et pérenniser les activités sportives de nature (activités d'eau, sports de vent...) et les bases de loisirs
- Permettre la consolidation des sites touristiques locaux et prendre en considération leurs projets
- Développer une offre culturelle et/ou événementielle mettant en valeur l'histoire et le patrimoine local comme la Bataille de Formigny

Améliorer l'offre d'hébergements, commerces et services touristiques

- Permettre le développement d'une offre hôtelière de grande capacité à proximité des axes et pôles
- Renforcer et diversifier les possibilités d'accueil et d'hébergement Soutenir l'aménagement d'équipements attractifs et de projets innovants
- Favoriser la création d'offre de commerces et services touristiques complète (restaurants, commerces, points de vente directe de produits du terroir, toilettes, tables de pique-nique...)

Engager une démarche qualité

- Soutenir l'inscription UNESCO des Plages du Débarquement
- Obtenir des labels de qualité touristique
- Village étape : label délivré par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, aux communes de moins de 5000 habitants, situées à proximité d'un axe routier important et disposant d'une offre de restauration, d'hébergement et de services suffisants.
- Commune touristique : classement régi par les articles L. 133-11 et L. 133-12 du code du tourisme et délivré par un arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Peut être accordé aux communes détenant un office de tourisme classé, qui organisent des animations touristiques et disposent d'une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente.